



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 6 mars 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 26 février 2026

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
Mme Léa MAI, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés : M. Ady GOEBEL, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, conseillers

No.: 01/2026-2

Approbation d'un acte d'échange de parcelles conclu entre la Commune de Biber et Madame WINANDY

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte d'échange n° 34/2026 dressé en date du 3 février 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biber et Madame Marie Louise WINANDY, portant sur l'échange de terrains ;

Considérant que l'Administration communale de Biber accepte de céder à titre d'échange à Madame Marie Louise WINANDY le bien immobilier inscrit au cadastre comme suit : Commune de Biber, section D de Wecker, numéro 61/3010, lieu-dit « Haaptstrooss », place, contenant 33 centiares ;

Considérant qu'en contrepartie, Madame Marie Louise WINANDY accepte de céder à l'Administration communale de Biber le bien immobilier inscrit au cadastre comme suit: Commune de Biber, section D de Wecker, numéro 102/3013, lieudit « am viischte Bierg », place voirie, contenant 1,32 ares ;

Considérant que l'Administration communale de Biber s'engage à verser à l'autre partie la soulte résultant de l'échange ;

Considérant que l'échange s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir le réaménagement de la rue « Haaptstrooss » à Wecker ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte d'échange n° 34/2026 dressé en date du 3 février 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biber et Madame Marie Louise WINANDY, portant sur l'échange de terrains.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 10 mars 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

